

CM du 13 Avril 2015

Cinq d'entre nous étaient présents, Guy Savant Aira avait donné pouvoir à Chantal Papa.

Approbation du PV du Conseil du 17 Février

Nathalie Ruiz Maurel : la modification demandée lors du dernier Conseil n'a pas été faite, nous ne voterons plus les PV si nos remarques ne sont pas prises en compte.

Le Maire répond que les remarques seront retenues à l'avenir. **PV approuvé** sous réserve des modifications suivantes :

- Concernant les travaux du cimetière, M. Sandillon s'est trompé en disant que ces travaux avaient été votés.
- Par rapport à la reprise du gymnase par le Département, le Maire a précisé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des coûts de fonctionnement.
Le Maire ne se souvient pas l'avoir dit, il ne comprend pas que l'on puisse affirmer cela car les coûts ne sont pas encore connus. C'est bien pour ça que nous insistons pour que cette remarque soit mentionnée au PV.
- Nous demandons le retrait d'une phrase « tu n'as pas écouté nous sommes d'accord » concernant le restaurant scolaire, car sortie du contexte de la discussion elle ne reflète pas exactement notre position.
- Chantal Papa, parlant des logements sociaux que nous avons construits, a dit que 20 familles seraient logées prochainement.
- Concernant les créations de postes pour la promotion interne de 2 agents, Nathalie Ruiz Maurel a demandé confirmation de la libération des anciens postes de ces agents.

Nathalie Ruiz Maurel informe l'assemblée qu'elle enregistre les débats ; bien que les élus de la majorité y soient opposés, et que la discussion soit vive sur le sujet, c'est tout à fait légal.

1. Compte de gestion 2014, établi par le Trésorier de Roquevaire **voté POUR**
2. Approbation du CA 2014 **voté CONTRE**

Chantal Papa : Vous nous dites que le résultat du compte administratif 2014 présente un excédent inférieur à 2013, c'est carrément 10 fois moins, 64 000 € contre 618 000 €, la « poire pour la soif » que vous nous reprochiez l'an passé s'est bien asséchée.

M. Sandillon objecte qu'à cet excédent de 64 000 €, il faut ajouter le résultat excédentaire de l'année 2013 soit 520 000 € ; C P lui rétorque que l'an dernier on ajoutait, aux 618 000 € du résultat de l'année, 500 000€ d'excédent 2012, ce qui portait l'excédent total à plus de 1 000 000€.

Il faut comparer soit les seuls excédents de l'année écoulée soit les excédents totaux (année N + année N-1), quel que soit le calcul on a toujours une baisse de plus de 500 000€ entre les résultats 2013 et 2014 ; M.Sandillon en convient.

M. Fernandez : c'est normal de mettre l'argent public au service du contribuable.

Mme Durand : Vous avez géré le premier trimestre 2014, beaucoup de dépenses de fonctionnement sont induites par des choix récurrents, qui sont largement portés par les décisions de votre mandature.

Mme Bouton : il y a de nouvelles réglementations auxquelles on ne peut échapper.

Chantal Papa souligne que le besoin journalier du budget communal est d'environ 10 000 €, l'excédent couvre à peine 6 jours de trésorerie, c'est inquiétant.

Pierre Sandillon lui rappelle de ne pas confondre trésorerie et budget, et rajoute que la trésorerie sur les comptes de la commune reste confortable. C P précise que c'est grâce aux excédents que nous avons laissés.

François Cermelj : Une importante partie des projets que vous aviez annoncés n'a pas été finalisée. Vous arrivez à seulement 61% de réalisations, comment l'expliquez-vous ? Le Maire répond que 2014 a été une année de transition. F C lui fait remarquer que c'est pourtant son équipe qui a construit ce

budget, une fois qu'ils étaient élus. On s'interroge pour la suite, il y a de grands projets avec des investissements lourds, ce sont des dossiers difficiles à mener, on alerte sur la difficulté à les faire aboutir et la nécessité de bien réfléchir avant de faire les projets.

F C : Concernant les 700 000 € de subventions prévues pour 2014, qui n'ont pas encore été encaissées par la commune, avez-vous la garantie qu'elles seront versées en 2015 ? Malgré le changement de majorité départementale ?

Réponse du Maire : contact a été pris avec les nouveaux élus qui ont assisté au repas des anciens, ils se ont confirmé verbalement les engagements pris. M. Sandillon rajoute que, contrairement au Contrat Départemental qui n'est pas encore voté, ces subventions sont déjà votées par le Département et seront automatiquement versées, ces 700 000 € représentent un reliquat de subventions en retard, certaines remontant à 2012, 2013.

Paul Gatian s'inquiète des dossiers de proximité que nous avons votés en Février dernier. Avons-nous reçu confirmation que les subventions seront versées ? Le Maire répète qu'il a eu l'assurance verbale qu'ils seraient pris en compte.

Au moment du vote, Chantal Papa doit rappeler au Maire, qui s'apprête à voter, qu'il n'a pas le droit de voter le compte administratif qu'il présente au Conseil ; la loi lui impose également de se retirer pendant le vote, ce qu'il n'a pas fait. (Article L. 2121-14 du CGCT)

3. Affectation des résultats 2014 **voté CONTRE** sans commentaire
4. Vote des taux de fiscalité directe locale **voté CONTRE**

Paul Gatian : Vous n'avez pas reconduit la baisse des taux de la taxe d'habitation pour compenser la taxe sur les ordures ménagères instaurée par la CPA. Les administrés vont donc payer 1,92% de taxe en plus, ce qui représente environ 70 000€ ; si on rajoute les 26 000€ dus à l'augmentation des bases d'imposition, c'est près de 100 000 € qui vont diminuer le pouvoir d'achat des ménages de la commune. Début 2014, notre équipe avait déclaré que l'entrée dans la CPA ne devait pas pénaliser financièrement les grésquois, et décidé de compenser la taxe sur les ordures ménagères. Vous étiez alors dans l'opposition, et vous avez repris cette promesse pour votre compte. Pourtant cette baisse n'a été appliquée qu'une fois, en 2014. Nous regrettons que vous ne reconduisiez pas cette mesure.

Le Maire : alors que beaucoup de communes augmentent les taux, c'est déjà bien de les maintenir constants.

Hélène Gaillard lui fait remarquer qu'il s'agit d'un choix politique.

Luc Talassinou rajoute que cette année la CPA va augmenter la TEOM à 10.6%, qu'elle passera à 18% avec la métropole, et que l'augmentation d'impôt qui en résultera ne sera pas de leur fait. Si on entre dans une logique de compensation, on ne pourra pas continuer longtemps.

François Cermelj et Paul Gatian rappellent que la gestion des déchets représente 330 000 € qui auparavant étaient pris sur le budget communal, et qui sont maintenant directement prélevés par la CPA par le biais de l'impôt. Cette somme devrait donc être disponible dans le budget communal mais elle est affectée à d'autres dépenses de fonctionnement ; c'est donc bien un choix de la municipalité que nous renvoyons à sa promesse de compenser cette taxe.

Paul Gatian : il ne faut pas noircir le tableau pour justifier les futures augmentations, la taxe à 18% concerne Marseille, mais ni MPM ni les autres communes, dont la moyenne est à 14%. L'époque est aux économies, aussi bien pour MPM que pour la CPA.

Le Maire : nous n'augmentons pas les impôts.

Nous ne disons pas que vous augmentez les impôts, mais vous pourriez choisir de diminuer la pression fiscale en baissant les taux et vous ne le faites pas.

5. Vote du budget primitif 2015 **voté CONTRE**

Paul Gatian : Même si le terme de dérive que nous avons employé lors du DOB ne plait pas au Maire, nous insistons sur la dérive des dépenses de fonctionnement.

Vous vous félicitez de 2,8% d'économies sur les charges générales, c'est très bien, mais il y aurait encore des économies à faire, sur les carburants, les contrats de services, il y a de la marge. Si les travaux que nous avons prévus étaient réalisés, l'économie sur le poste électricité serait conséquente. Il y a une forte hausse d'autres postes de dépenses, notamment de personnel, plus de 45% des dépenses réelles de fonctionnement alors qu'une bonne maîtrise des dépenses impose un taux de 40%.

En fonctionnement, le résultat est excédentaire de seulement 64 000 €, à comparer aux 520 000 € que nous avons en 2013. Au compte 1068, vous affectez seulement 54 794 €, contre 529 143 € en 2014, là aussi il y a un problème.

En ce qui concerne l'investissement, le choix d'investir vous appartient mais il ne faut pas oublier que chaque fois qu'on investit 1 000 000€, même subventionné à 75% du montant HT, la commune doit déboursier 400 000€, car la commune paye 25% plus la TVA.

Comment ferons-nous si on vire que 150 000 € à la section d'investissement ?

Enfin, nous remarquons que cette année la recette du FCTVA est importante (544 234 €) car elle correspond à la récupération de la TVA des travaux de l'école en 2013. Si on se projette sur le budget 2016, cette recette du FCTVA n'existera pas car il n'y a pas eu de travaux en 2014. Pas de FCTVA et plus d'économies, le budget 2016 sera difficile à boucler, c'est une grande inquiétude.

Le Maire : au bout d'un an c'est prématuré de nous demander de faire un bilan, laissez-nous le temps. Ce n'est pas parce que les contraintes financières sont importantes qu'il faut adopter une politique de non investissement. Nos administrés ont besoin d'investissements, il faut améliorer ce qui nous a été laissé et qui n'est pas toujours de qualité.

En ce qui concerne le personnel, une personne en plus est affectée à la comptabilité, elle est nommée sur un poste vacant, ce n'est pas la même personne que l'agent mis à disposition ponctuellement par Fuveau.

Nathalie Ruiz Maurel : dans le contrat de développement avec la CPA, il est prévu pour 2015 un montant de subventions de 2 407 500 €, alors qu'on ne retrouve que 1 981 000€ au budget ; des opérations ont-elles été abandonnées ou reportées ? De plus nous souhaiterions avoir un retour d'information de la CPA, que s'est-il passé depuis un an, quelle place occupe Gréasque ?

Le Maire : certaines opérations ont été reportées, mais nous aurons les subventions dans leur intégralité.

M. Talassinos : il existe un site internet qui publie tous les comptes rendus des conseils communautaires, mais ils sont longs et assez rébarbatifs, on pourrait peut-être faire une réunion mais c'est assez lourd à organiser ...

Ce qui nous intéresse est surtout ce qui impacte la commune, nous demandons à M. Talassinos, qui est notre représentant au Pays d'Aix, de nous rendre compte de sa délégation en faisant un point sur l'actualité de la CPA, 2 à 3 fois par an, en conseil municipal public.

Le Maire rajoute que la CPA arrive en fin de vie, elle se prépare à intégrer la métropole, une stratégie se met en place et il est important que nous soyons tous informés.

Rien ne sera mis en place dans les services au premier janvier 2016, on parle d'une intégration progressive jusqu'en 2018. Les craintes des maires sont justifiées, pour le moment on ne sait pas comment on va fonctionner ; par contre il y aura probablement des impacts positifs sur l'économie et les transports.

Chantal Papa : nous insistons sur la capacité à s'autofinancer, car vous avez des programmes d'investissement ambitieux. Or le budget 2015 montre un autofinancement prévisionnel de 676 360 € alors qu'en 2014 l'autofinancement prévisionnel était de 961242 €.

NOUS NOUS SOMMES APPRAUVRIS DE 300 000€ ! Qu'en avons-nous fait ?

En 2014 nous avons affecté 529 000 € en section d'investissement au compte 1068 où on laisse cette année 54 000 €, et nous avons prévu de reporter 500 000 € de la section de fonctionnement en recette d'investissement au compte 021, contre seulement 150 000 € cette année.

Quid de cet effondrement du fond de roulement ?

Quelles nouvelles recettes sont attendues ?

Face à la manne de la CPA qui par ses subventions colossales nous propose des réalisations d'envergure qui nécessitent un cofinancement, où prendra-t-on ce besoin tout à fait exceptionnel de cofinancement, quand dans une année on l'a diminué de moitié ?

2 solutions s'imposeront si le rythme est maintenu et si l'arbitrage de gestion choisi reste de privilégier les dépenses de fonctionnement sur l'investissement : ce sera une augmentation des impôts, et / ou le recours à l'emprunt, mais dans les 2 cas ce sera une augmentation des charges de fonctionnement sans recettes nouvelles, mais avec de plus un surcôt de charges de fonctionnement induites par les nouveaux investissements.

C'est un cercle infernal qui nécessite de la prudence.

Le Maire : nous sommes conscients que les recettes baissent, il y a un effet de ciseau qui commence à se faire sentir, mais leur choix est de continuer les investissements prévus.

M. Sandillon : Cette année les affectations sont faibles parce que le FCTVA et les reports sont élevés ; on affecte en fonction des besoins pour équilibrer la section de fonctionnement, ce serait une erreur d'affecter plus. En effet les résultats baissent, il sera difficile d'équilibrer les budgets à l'avenir. 2016 sera aussi compliqué, il faut en prendre conscience.

Chantal Papa : les excédents ont tout de même beaucoup diminué.

Le Maire : nous mobiliserons notre énergie à diminuer les dépenses, mais les administrés ont besoin de services.

6. Subventions aux associations et CCAS **voité POUR**

7. Subvention projets des écoles **voité POUR**

8. Modification de la répartition du produit des concessions funéraires **voité POUR**

9. Modification des statuts du SMED **voité POUR**

10. Acquisition des parcelles AT 82 et 83 auprès du Département **voité POUR**

Le Maire précise que la commune a reçu un engagement écrit du Département avant les élections, donc cette vente ne sera pas remise en cause par la nouvelle majorité départementale.

Francois Cermelj : Nous ne pouvons nous opposer à l'enrichissement de notre patrimoine, mais nous sommes fermement opposés au projet de constructions de logements sociaux sur cette zone actuellement inondable. Nous soutiendrions volontiers un projet d'aménagement de ces terrains, en parking ou aires de jeux par exemple, mais pas de logements.

M. Turzo répond que la commune a besoin de logements, devant l'état de carence prononcé par le Préfet.

Hélène Gaillard : à propos de logements sociaux, nous avons pris connaissance du plan local pour l'habitat du Pays d'Aix, et vous faisons remarquer que parmi les communes de la CPA d'importance comparable nous nous situons en 2^o position en pourcentage de logements sociaux, ce qui est honorable et prouve notre action, contrairement à ce qui est dit.

M. Turzo : nous n'avons jamais dit que vous n'avez rien fait, nous constatons seulement l'état de carence pointé par le Préfet.

M. Talassinis accuse l'ancienne municipalité d'un manque de volonté à faire du logement social, de préférer l'accession à la propriété.. Chantal Papa lui rétorque que dans le PLH du Pays d'Aix, il s'est engagé pour la commune à produire 229 logements dont seulement 24 sociaux. Quid de la volonté de Gréasque de faire du logement social ? Il répond que le PLH est donné à titre indicatif et que la réalité sera différente dans 6 ans.

11. Approbation du règlement de copropriété des logements du château

Voté POUR d'autant qu'il s'agit du conventionnement de logements que nous avons réalisés, cette démarche est dans la continuité de notre action en faveur du logement social.

En référence à l'article de presse dans lequel le Maire se félicitait de l'attribution des logements sociaux, Francois Cermelj rajoute que « nous buvons du petit-lait avec M. le Maire. »

12. Vente d'un terrain communal parcelle AB 11 à la société Cloisol Sud **Voté POUR**

Nous approuvons bien volontiers cette vente, qui contribue au développement d'une entreprise gréasquienne, mais Paul Gatian rappelle que l'an dernier, alors qu'ils étaient dans l'opposition, MM. Ruiz et Turzo s'étaient opposés à une vente de même type à la société R'Sud médical.

Leur point de vue a-t-il changé depuis qu'ils sont dans la majorité ?

Hélène Gaillard fait remarquer que le produit de la vente a été intégré au budget avant l'approbation de cette vente par le Conseil.

13. Convention de servitudes ERDF **Voté POUR**

Il s'agit de poser une ligne supplémentaire puits de Coudeil, ce qui permettra à terme de mieux équiper le quartier et d'alléger les lignes en surcharge.

14. Convention de mise à disposition de personnels **Voté POUR**

Mme Durand fait remarquer qu'ils anticipent sur la future obligation de mutualiser les personnels dans un souci de réduction des budgets. M. Talassinis rajoute que la personne est très compétente, son expérience sur Fuveau nous sera profitable. Ils prévoient également la mutualisation de certains matériels, comme un tractopelle ou une nacelle, qui serait prêté avec personnel. Le Maire précise qu'ils envisagent aussi de mutualiser les éclairages ou décorations électriques ...

Question de Nathalie Ruiz Maurel : quand paraîtra le deuxième numéro du magazine de la ville ?

Mme Durand : Il est sous presse